

# Document unique : évaluation des risques professionnels

#### CONCERNE

Pilote évaluation des risques, CSE, chargé de sécurité, groupe de travail.

#### **PRÉREQUIS**

Avoir un document unique.

#### **OBJECTIFS**

- Faire vivre l'évaluation des risques et gérer les mises à jour du document unique.
- Rendre plus efficace son évaluation des risques.
- En exploiter les résultats.

**DURÉE SANCTION** 

2 jours Attestation de compétences

#### **PÉDAGOGIE**

Démonstration d'outils, retours d'expériences.

Exercices d'applications.

#### **INTERVENANT:**

Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

#### **SUIVI EVALUATION DES ACQUIS:**

En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.

En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.

Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.

Feuille de présence.

Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

#### **ACCESSIBILITE:**

Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

# **MODALITES ET DELAIS D'ACCES:**

Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

# LIEU

# **EN ENTREPRISE**

Albertville - Annecy - Avignon - Bourg en Bresse - Chambéry - Grenoble - Lyon - Mâcon - Roanne - Saint Etienne - Valence ...

Infos Qualiopi : gedaf-formation.fr/qualiopi - GEDAF : 04.75.81.06.06 ELSETE : 04.76.42.56.80



# Document unique : évaluation des risques professionnels

# **CONTENU DÉTAILLÉ**

# Rappel du cadre légal et nouveautés

Les attentes du législateur vis-à-vis du document unique.

Les points clefs du document unique.

Les dernières évolutions législatives liées à l'évaluation des risques.

Enjeux civil et pénal de l'évaluation des risques.

# Pilotage de l'évaluation des risques

Choix des acteurs.

Détermination d'une méthodologie.

Le choix du support.

L'utilisation des connaissances internes et de l'expérience.

Les différentes étapes de la démarche.

Le processus de validation.

Retours d'expériences.

#### Identification et prévention des risques

Bien mener l'identification : approche par l'activité, approche par les dangers.

Connaître et détecter l'ensemble des risques dans l'entreprise et pour chaque risque :

- check-list des causes concrètes pouvant provoquer ce risque ;
- les conséquences sur la santé ;
- les moyens de prévention possibles.

# De l'identification à l'évaluation des risques

Mise en œuvre de méthodes d'évaluation.

Prise en compte des évaluations réglementées (mesures).

# Exploiter et transcrire les résultats

Interprétation/utilisation des résultats.

Construction d'un programme d'action concerté.

Les différentes présentations du document unique.

Analyse des outils informatiques d'évaluation des risques disponibles.

Infos Qualiopi : gedaf-formation.fr/qualiopi - GEDAF : 04.75.81.06.06 ELSETE : 04.76.42.56.80